

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 413

16 février 2012

SOMMAIRE

Avolon Investments S.à r.l.	19778	H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.	19780
Batton Consulting & Trading S.à r.l.	19778	Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l.	19790
Carbofin S.A.	19779	Hunaudières Invest S.à r.l.	19791
Compagnie d'Investissements Stratégiques Luxembourg Sàrl	19778	Iginlux S.A.	19823
Copenhagen City Property S.à r.l.	19779	Immeubles Industriels S.à r.l.	19823
Crane International Capital S.à r.l.	19787	Innovative Software s.à r.l.	19824
ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	19779	Integrated Resources S.à r.l.	19824
Euro Protection Group	19780	Intex S.A.	19782
Eurosoft Consulting S.A.	19780	Investmon S.à r.l.	19822
Fermotec, s.à r.l.	19781	Isaurie S.à r.l.	19783
Fidessa S.A.	19783	J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à r.l.	19824
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée	19779	John Deere Holding Brazil S.à r.l.	19789
Filmedis Sàrl	19781	John Deere Holding S.à r.l.	19790
Finpiave International S.A.	19785	Kamoulox Investments S.à r.l.	19824
Food and Wine S.à r.l.	19780	Katia Immobilière S.A.	19781
FPS Audit S.à r.l.	19785	Language Enterprises s.à r.l.	19782
GC Investments II S.à r.l.	19786	LIFE O ² S.A.	19821
Gebrint S.A.	19786	Matrixx Investments Venture S.A.	19778
GELF European Holdings (Lux) S.à r.l.	19782	M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l.	19816
Geninvestor S.A.	19785	Movele S.à r.l.	19789
Geopark II S.A.	19787	NEFIDF GP S.à r.l.	19819
Goëmar Holding S.à r.l.	19786	Quadrat Holding 2	19786
Grand Orion Investments S.A.	19788	Quadrat Holding 3	19818
Guyur Investment S.à r.l.	19789	Regency Bidco S.A.	19792
Hade International S.A.	19790	SCP Invest Co. S.à r.l.	19791
Halter S.A.	19791	Toyama Financial Services S.A.	19823
Harvest S.A.	19818		

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005492/10.

(120005829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Batton Consulting & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 68.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012005528/11.

(120005923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Matrixx Investments Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.009.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée renomme comme Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012005875/22.

(120005964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Compagnie d'Investissements Stratégiques Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.863.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005575/10.

(120005856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Carbofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.
Référence de publication: 2012005589/10.
(120005745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 5.101.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2012.
Référence de publication: 2012005607/11.
(120005871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 94 parts sociales sur un total de 124 de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 94 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange Grande.
- 8 parts sociales sur un total de 94 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 3A, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville.

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 85 parts sociales de Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 2 parts sociales sur un total de 1.24 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 37 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée
Patrick Sganzerla
Gérant

Référence de publication: 2012005686/23.
(120005193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 134.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2012005636/11.
(120005922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Euro Protection Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.253.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 décembre 2011

l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas Delore demeurant 42 rue Joséphin Souлары F-69004 Lyon au titre d'Administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012005657/14.

(120005621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.094.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 décembre 2011 à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Per-Magne ROSAND, consultant en informatique, né à Bodo (Norvège), le 21 février 1958, demeurant au 204, route d'Arlon à L-8010 Strassen, au poste d'administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

EUROSOFT CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2012005661/14.

(120005113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.107.

—
A la suite de la cession en date du 1^{er} décembre 2011 des 12.100 parts sociales préférentielles de catégorie A détenues par M. Jan Arie DE KREIJ, celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 12.100 parts sociales préférentielles de catégorie A par M. Simon Jacobus Johannes VAN AMMERS, né à Zwaag (Pays-Bas), le 10 juin 1960, demeurant à 2993 GP Barendrecht (Pays-Bas), Meerwedensingel 102.

Luxembourg, le 10.1.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012005745/15.

(120005991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Food and Wine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.119.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005671/10.

(120005541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fermotec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A. Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 110.766.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 22 décembre 2011

Suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, les cent cinquante (150,-) parts d'une valeur nominale de cent € (100,- euros) chacune de la société FERMOTEC, s.à r.l.

sont dès à présents souscrites comme suit:

Madame Rosaria d'ONOFRIO, née le 8 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant au 16/18, Rue de Kleinbettingen L – 8436 STEINFORT,

75 parts sociales

Monsieur Carlos Manuel DA CRUZ MANATA, né le 22 décembre 1968 à Mamarrosa Oliveira do Bairro (P) demeurant au 21, Rue Michel Rodange L – 4482 BELVAUX,

75 parts sociales

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est transféré au:

54, ZA Op Zaemer

L – 4959 BASCHARAGE

2. Monsieur Tommaso LOPORCARO, demeurant au 16/18, Rue de Kleinbettingen L – 8436 Steinfort, est démis de son poste de gérant.

3. Madame Rosaria d'ONOFRIO, née le 8 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant au 16/18, Rue de Kleinbettingen L – 8436 Steinfort est nommée en qualité de gérante technique.

4. Monsieur Carlos Manuel DA CRUZ MANATA, né le 22 décembre 1968 à Mamarrosa Oliveira do Bairro (P) demeurant au 21, Rue Michel Rodange L – 4482 BELVAUX, est nommé en qualité de gérant administratif

La société est, à compter de ce jour, valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Steinfort, le 22 décembre 2011.

Pour FERMOTEC, s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012005676/32.

(120005142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 75.985.

—
La nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Christian Assini est au 24, Rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012005818/12.

(120006037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Filmedis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 165.999.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012005688/11.

(120005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

GELF European Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.752.

—
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF Management (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012005721/20.

(120006058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 décembre 2011

La démission de Monsieur MARIANI Danièle de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société.

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

INTEX S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012005797/18.

(120005896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Language Enterprises s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.841.

—
Il résulte de trois contrats de cessions de parts sociales du 28 décembre 2011 que:

- Madame Aurélie Spirlet, demeurant à L-8478 Eischen, 28, rue de Waltzing a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 1 (une) part sociale, qu'elle détient dans la société Language Enterprises S.à r.l. à Monsieur Wolfgang Schnitzer, demeurant à D-54456 Tawern, 29, Saarburgerstrasse qui accepte.

- Madame Marcelle Herman, demeurant à L-8478 Eischen, 28, rue de Waltzing a cédé ses parts sociales, soit 129 (cent vingt-neuf) parts sociales, qu'elle détient dans la société Language Enterprises S.à r.l. à Monsieur Wolfgang Schnitzer, demeurant à D-54456 Tawern, 29, Saarburgerstrasse qui accepte.

- Madame Marcelle Herman, demeurant à L-8478 Eischen, 28, rue de Waltzing a cédé ses parts sociales, soit 120 (cent vingt) parts sociales, qu'elle détient dans la société Language Enterprises S.à r.l. à Madame Ulrike Löffler, demeurant à D-54456 Tawern, 29, Saarburgerstrasse qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.
Pour Language Enterprises S.à.r.l.

Référence de publication: 2012005838/20.

(120005760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fidessa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.003.010,40.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

—
Extrait du 23 novembre 2011

Il apparaît que la société Mazars Luxembourg S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg a été nommée en tant que réviseurs d'entreprises agréé, avec effet au 23 novembre 2011 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005683/13.

(120005980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Isaurie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 165.984.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"CARTERTON HOLDINGS LIMITED", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 4, Giro's Passage, inscrite au "Registrar of Companies" de Gibraltar sous le numéro 103734,

ici représentée par Maître Yusuf MEYNOGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 décembre 2011,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ISAURIE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "CARTERTON HOLDINGS LIMITED", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Axel WEND, consultant, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005804/95.

(120004961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Finpiave International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005690/10.

(120005602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FPS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 94 parts sociales sur un total de 124 de la société FPS Audit S.à r.l. a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 94 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange Grande.

- 8 parts sociales sur un total de 94 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 34, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville.

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 85 parts sociales de FPS Audit S.à r.l. sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 2 parts sociales sur un total de 124 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 37 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

FPS Audit S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Gérant unique

Référence de publication: 2012005699/23.

(120005194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Geninvestor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.146.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 13. Mai 2011

Es wurde beschlossen,

- Fidunord S.à r.l., Verwaltungsratsmitglied, mit Sitz in L-9991 Weiswampach – Gruuss-Strooss, 61 vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herr Erwin Schröder mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach – Gruuss-Strooss, 61 zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 10. Januar 2012.

Für GENINVESTOR S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012005722/17.

(120005968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.990.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63476 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005705/10.

(120005630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

GC Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.301.

Extrait des résolutions des associés du 2 janvier 2012

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Lucile MAKHLOUF est remplacée de son poste de gérant B, avec effet immédiat par Frank BERGMAN, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005717/13.

(120005151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Gebrit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.780.

Je soussignée, Sandrine Durante, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions d'administrateur de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sandrine Durante.

Référence de publication: 2012005718/10.

(120005581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Quadrat Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 16.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.534.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 20 décembre 2011, a décidé d'accepter:

- la démission de Veronique Menard en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la démission de Michael Furth en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Cédric Stebel, né à Virton (Belgique) le 5 mai 1977, et ayant son adresse au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Graeme Stening, né à Chertsey (Royaume-Uni) le 10 mai 1964, et ayant son adresse au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume- Uni;

- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Olivier Rozenfeld, né à Etterbeek (Belgique) le 24 novembre 1970, et ayant son adresse au 17 Place de la Madeleine, 75008 Paris, France.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 décembre 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Cédric STEBEL, gérant
- Graeme STENING, gérant
- Olivier ROZENFELD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012006841/31.

(120006590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.425,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 décembre 2011 que sont nommés au poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 16 décembre 2011 et pour une durée indéterminée:

- Ms. Christelle FERRY, née le 10 octobre 1970, à Metz, France, avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg; et
- M. Xavier DE CILLIA, né le 10 avril 1978, à Nice, France, avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Eric FAST;
- Edward SWITTER.

Gérants de catégorie B:

- Sjors VAN DER MEER;
- Christelle FERRY;
- Xavier DE CILLIA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Xavier De Cillia

Référence de publication: 2012006280/27.

(120006405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Geopark II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.188.

—
L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GEOPARK II S.A.», ayant son siège social dénoncé au 5 rue des Primeurs, L-2361 Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2008, numéro 2619, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 142 188, (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 mars 2011, numéro 442.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN avocat, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire unique représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Détermination du siège social de la Société.

2. Changement subséquent de l'article 1, alinéa 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg.».

3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa du premier article des Statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Al 2. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017: la société à responsabilité limitée «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/259. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005726/48.

(120005289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012005739/23.

(120005965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Guyur Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.801.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 28 décembre 2011

L'associé unique a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire à la liquidation sur la bonne exécution des actions prises par le liquidateur de la Société dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 28 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Guyur Investment S.à r.l., en liquidation
Un Mandataire*

Référence de publication: 2012005743/19.

(120005199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

John Deere Holding Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.003,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.743.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 31 octobre 2011 que les 35.003 parts sociales de la société John Deere Holding Brazil S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164743 ont été apportées à la société John Deere Holding S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164515.

Suite à cet apport, le capital social de la société John Deere Holding Brazil S.à r.l. est détenu comme suit:

35.003 parts sociales détenues par John Deere Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005810/18.

(120005869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012005885/11.

(120005920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hade International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 93.268.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme procède aux modifications suivantes:

L'assemblée accepte la démission de la société EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H.domiciliée 50, Esplanade à L-9227 Diekirch immatriculée au registre de commerce sous le numéro B94641 de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée accepte la démission de Madame Elke Lorenzen demeurant B-4790 Burg Reuland, Maison 56 de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée accepte la démission de Madame Ingrid Luxen demeurant B-4770 Amel, Diedenberg 134 de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée accepte la démission de Madame Katrin Hansen demeurant B-4780 St Vith, Rodterstrasse 38 de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luc Aerts / Tom Aerts / Emmanuelle Voisin

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2012005748/19.

(120005377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.056.804,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.943.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date 9 janvier 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit: De renouveler la nomination de:

- HGR International Investment Manager LLC en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;

- Mr. Kenneth MacRae en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;

- Mr. Graham Sidwell en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour extrait analytique conforme

Mr. Kenneth MacRae / Mr. Graham Sidwell

Référence de publication: 2012005753/17.

(120005847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.005,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.515.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privée du 31 octobre 2011, que les 55,005 parts sociales de la société John Deere Holding S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164515 ont été apportées à la société John Deere Holding LLC 1 S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164351.

Suite à cet apport, le capital social de la société John Deere Holding S.à r.l. est détenu comme suit:

55.005 parts sociales détenues par John Deere Holding LLC 1 S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005811/18.

(120006014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.265.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005755/10.

(120005747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Halter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.249.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HALTER S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2011 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005757/17.

(120005535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

SCP Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.462.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 décembre 2011 que ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.362 a transféré:

- quatre cent vingt-et-un mille sept cent soixante-dix-neuf (421,779) parts sociales à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363; et

- cent trente-huit mille trois cent trente-et-une (138,331) parts sociales à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l. 631,111 parts sociales; et
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. 618,889 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

SCP Invest Co. S.à r.l.

Référence de publication: 2012006704/27.

(120006337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Regency Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.140.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Regency Holdco, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 163.964 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given 19 December 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Regency Bidco S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 10 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2983 of 6 December 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.140 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To acknowledge the resignation of Mr Robert van't Hoeft as sole director of the Company with immediate effect.

2 To fully restate the articles of incorporation of the Company, including the corporate object which shall be amended as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other Share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

3 To appoint the members of the management board of the Company.

4 To appoint the members of the supervisory board of the Company.

5 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr Robert van't Hoeft as sole director of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to him for the performance of his duties as far as legally possible.

Second resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company including the new corporate object which will from now on read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders.

The Company will exist under the name of “Regency Bidco S.A.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Management Board.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Management Board.

In the event that, in the view of the Management Board, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Management Board.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other Share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles and pursuant to article 45 of the Articles, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares (the “Shares”), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder to one vote.

The Shares will be in the form of registered shares.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A Shareholders’ register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the Shares will result from the recordings in the Shareholders’ register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders’ register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered Share certificates.

Art. 7. Transfer of Shares. Any transfer of registered Shares will be registered in the Shareholders’ register by a declaration of transfer entered into the Shareholders’ register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of

the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

Shares (or other securities giving access to share capital) shall first be offered to the Shareholders in proportion to their then current holding of issued Shares. To the extent that any such offer of Shares is not taken up, the excess shall then be re-offered to those Shareholders electing to take part in the offer, who shall continue to have a right of first refusal in proportion with their then current holding of issued Shares, relative to those Shareholders continuing to take part in the relevant stage of the offer process.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles may limit or withdraw the preferential subscription right of the Shareholders.

Art. 9. Acquisition of own Shares. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Management Board, Supervisory Board

Art. 10. Management Board. The Company shall be managed by a management board, composed of two or more members (the "Directors"), who need not be Shareholders themselves (the "Management Board"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder or a share capital lower than five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), the Management Board may comprise one (1) member only.

The Directors will be appointed by the general meeting of Shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Supervisory Board or the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may decide to qualify the appointed Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Management Board, the remaining Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new Director instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Management Board. The Management Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object including without limitation for the purposes of accomplishing the Restructuring.

The Management Board shall, at least every three months, make a written report to the Supervisory Board on the progress and foreseeable development of the Company's business.

All powers not expressly reserved by the Articles or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Management Board.

Art. 12. Supervisory Board Reserved Matters. Other than in relation with the Restructuring, the Management Board shall not take any decision in relation to any of the following matters (the "Supervisory Board Reserved Matters") without the prior approval of the Supervisory Board:

- Any recommendation to declare or distribute any dividend or other payment or distribution (whether in cash or in specie) out of the distributable reserves (including any share premium account) of the Company or the reduction of any other reserve of the Company.

- Any alteration of accounting policies or practices, or change to the Financial Year end, except insofar as is necessary to comply with law or the accounting practices generally accepted in Luxembourg, or approving the annual accounts.

- The entry into, termination or variation of any agreement, commitment or arrangement by the Company (including, but not limited to any share, business or asset sale and purchase agreements, land or real estate sale, purchase, leasing or licensing agreements) requiring expenditure by any party to such agreement, commitment or arrangement of (or where the subject of the contract has an enterprise value of) an amount in excess of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) in aggregate in any one Financial Year other than in connection with an Exit (unless provided for in the Business Plan).

- Any entry by the Company into any joint venture, partnership or merger with any corporate body or other entity (not included in the Business Plan).

- The incurring of any capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) by the Company of any item or project (or series of related items or projects) of greater than six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) (exclusive of VAT) which is not provided for in the Budget or Business Plan.

- The variation, waiver or breach of any arrangement or contract with any employee of the Company earning one hundred thousand euro (EUR 100,000) or more each year, including the variation of remuneration or other benefits under such arrangement or contract. This does not apply to any entry into, termination, variation, waiver or breach of any arrangement or contract with the CEO.

- The entry into or termination of any arrangement or contract with the CFO or COO or any other employee of the Company earning one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) or more each year, including the variation of remuneration or other benefits under such arrangement or contract. This does not apply to any entry into, termination, variation, waiver or breach of any arrangement or contract with the CEO.

- The establishment of any bonus or profit-sharing scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme, or the variation of any such scheme, by the Company where the amount of any contribution would be more than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) but less than five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) in any Financial Year.

- The entry into any collective bargaining agreement, or similar agreement, with any trade union or employee body or the variation in any material respect of the terms of any such agreement.

- Except for the incurrence of any subordinated debt which is a Shareholder Reserved Matter, the entry into any new borrowing facility, or the variation of the terms of any such borrowing facilities.

- The giving of credit, making of any loan or advance by the Company of up to four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in aggregate to any person, firm, body corporate or other business, other than to a Group Company and other than in the normal course of business and on an arm's length basis.

- The creation of any debenture, mortgage, charge, guarantee or other security over any assets or property of the Group except for the purpose of securing borrowings (or indebtedness in the nature of borrowings) from bankers in the ordinary course of business of amounts not exceeding in the aggregate five million euro (EUR 5,000,000.-).

- The payment, engagement, termination or variation of the Company's advisers or their terms of appointment (other than advisers in relation to matters within the normal course of trading).

- The delegation of any Supervisory Board Reserved Matters to a committee of the Supervisory Board, and the composition of such committee.

- Any transaction relating to Intellectual Property Rights of the Company, including the acquisition or disposal of such rights, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever, or applying for any registration of Intellectual Property Rights, allowing any registration of Intellectual Property Rights to lapse or be cancelled, accepting any restriction on the use of Intellectual Property Rights or prosecuting or defending any Intellectual Property Rights.

- The commencement or settlement of any litigation, arbitration, mediation or other proceedings by the Company (other than routine debt collection in the normal course of trading) in excess of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence).

- Any proposed Exit (other than by way of a Disposal which shall be a Shareholder Reserved Matter).

- The entry into or continuation of any transaction or the amendment to any contract in relation to any transaction between the Company, and a Shareholder or any of its Associated Companies, otherwise than on arm's length terms.

- The entry by the Company into any agreement, commitment or arrangement that restricts its ability to carry on the Business.

- The adoption of the audited annual accounts of the Company.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is a Supervisory Board Reserved Matter.

Art. 13. Shareholders Reserved Matters. Other than in relation with the Restructuring, the Management Board shall not take any decision in relation to any of the following matters (the "Shareholders Reserved Matters") without the prior written approval of such percentage of Shareholders as set out below:

The following matters shall not be undertaken without the consent of Shareholders representing seventy per cent (70%) or more of the total voting rights of the Shareholders who attend and vote at a general meeting of Shareholders (unless a higher threshold is required by the Laws):

- Any amendment to the Shareholder Reserved Matters or the Supervisory Board Reserved Matters, including the addition of new matters to each.

- Any amendment to the Articles.

- Other than in relation to:

- the share capital issued or to be issued by one Group Company to another Group Company;

- shares required to be issued pursuant to the rights granted in respect of the Shares under the Articles; or

- any Shares issued in accordance with an Equity Cure,

any issue of shares or options over shares by the Company or any Group Company; any variation in shares (or the rights attaching to shares or any class of shares) of the Company or any Group Company (other than pursuant to the exercise of then subsisting rights (provided that the instrument under which such rights are exercised was issued in accordance with these Articles)); the creation of any options or other rights to subscribe for or to convert into shares in the Company or any Group Company; or the variation of, or the exercise of any discretion in relation to, the terms of issue of shares in the Company or any Group Company including, without limitation, the purchase, redemption or reorganisation of any shares in the Company or any Group Company (each a "Share Issue"), provided that no Share Issue involving a valuation of the total issued share capital of the Company of less than twenty-five million euro (EUR 25,000,000.-) in aggregate shall be undertaken without the consent of Shareholders representing eighty-five per cent (85%) or more of the total voting rights of the Shareholders who attend and vote at a general meeting of Shareholders.

- Any acquisition or disposal by any Group Company of:
 - any undertaking, business, company or securities of a company; or
 - any assets or property (other than in the ordinary course of business), having an enterprise value greater than five hundred thousand euro (EUR 500,000) (exclusive of VAT).
- The sale, transfer, leasing, licensing or disposal by any Group Company of all or a substantial part of its business, undertaking or assets whether by a single transaction or series of transactions, related or not other than in connection with an Exit, or by a Group Company to another Group Company.
- Other than in connection with an Exit or by a Group Company to another Group Company, the transfer of any shares in the capital of any Group Company.
- Commencing any insolvency procedure, dissolution or winding up or Liquidation in relation to the Company, Regency or any Group Company, other than:
 - as and when compelled by law,
 - in connection with an Exit; or
 - where Regency has suffered an Insolvency Event and such action is required under applicable law.
- Any proposed Exit involving a Disposal.
- Commencement of proceedings by the Company, Regency or any Group Company against any Shareholder without the consent of Shareholders representing seventy per cent (70%) or more of the total voting rights of the Shareholders who attend and vote at a general meeting of Shareholders.

The following matters shall not be undertaken without the consent of Shareholders representing sixty-six and two third per cent (66 ²/₃ %) or more of the total voting rights of the Shareholders who attend and vote at a general meeting of Shareholders:

- Any alteration (including cessation) to the general nature of the Business, not contemplated in the Business Plan, where such alteration would have a material impact on the Group.
- Approving any Business Plan and Budget, any amendments thereto, and the approval or ratification of any departure from the same.
- Any change to the accounting policies of Regency or any Group Company.
- The approval of the consolidated annual accounts of the Group.
- The appointment or removal of the Auditors of Regency and any Group Company.
- The giving of credit, making of any loan or advance by Regency or any Group Company of over four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in aggregate to any person, firm, body corporate or other business, other than to a Group Company.
- The obtaining of third party finance which gives the lender the right to participate in the share capital of the Company or any Group Company.
- The obtaining of any third party finance by the Company or any Group Company over seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000.-).
- The establishment of any bonus or profit-sharing scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme, or the variation of any such scheme, by Regency or any Group Company where the amount of any contribution would be more than five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) in any Financial Year.
- The issuance of any subordinated debt otherwise than in accordance with an Equity Cure.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is a Shareholder Reserved Matter.

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Management Board may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Management Board may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice, Directors or not.

The remuneration and other benefits granted to the Directors to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Management Board to the general meeting of Shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) Directors.

However, if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors and Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Management Board, within the limits of such special power.

Art. 15. Meetings of the Management Board. The Management Board shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board.

The Management Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the Management Board must be convened if any Director so requires.

The chairman will preside at all meetings of the Management Board, except that in his absence the Management Board may appoint another Director as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Management Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Management Board or if all Directors have waived notice.

The meetings of the Management Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Management Board may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several Directors.

A quorum of the Management Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Management Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Management Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 16. Resolutions of the Management Board. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Management Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the Supervisory Board of the general meeting of Shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors (being one (1) Class A Director and one (1) Class B Director if the Shareholders have qualified the Directors as Class A Directors and Class B Directors) acting jointly.

The resolutions adopted by the sole Director shall be documented in writing and signed by the sole Director.

Art. 17. Supervisory Board. The business and the management of the Company shall be controlled by a Supervisory Board, which shall however not interfere with such management of the Company.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be Shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of Shareholders.

Art. 18. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory functions and the Supervisory Board Matters, the Supervisory Board may be consulted by the sole Director or the Management Board on such matters as the sole Director or the Management Board may determine from time to time.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman, with the approval of a simple majority of Shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any member so requires.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

At least ten (10) business days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given, except where the majority of the members of the Supervisory Board agree to a shorter notice period and all the relevant members of the Supervisory Board are notified of the shorter notice period provided that such shorter notice period may not be less than 24 hours. Notice shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board or if all members have waived notice.

Within three (3) Business Days of the date of a convening notice, a member of the Supervisory Board may propose an item for inclusion in the agenda, together with a related resolution to be proposed at such Supervisory Board meeting.

Unless the members of the Supervisory Board have unanimously agreed otherwise, at least two (2) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the members of the Supervisory Board by email or courier to such address(es) as each member of the Supervisory Board may notify to the Company from time to time, which shall specify whether (as applicable) any Supervisory Board Reserved Matters or Shareholder Reserved Matters are to be considered; and be accompanied by any relevant board papers.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg unless all the Members of the Supervisory Board agree otherwise.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. A proxy may not act on behalf of more than one Member of the Supervisory Board at any time.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence of two (2) members of the Supervisory Board holding office. For the avoidance of doubt a member of the Supervisory Board shall not be regarded as present for the purposes of the quorum if represented by his proxy. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or if a quorum ceases to be present during the course of the meeting, the members of the Supervisory Board present shall adjourn the meeting to a specified place and time not less than three (3) Business Days after the original date where the same quorum shall be required. Notice of the adjourned Board meeting shall be given to all of the members of the Supervisory Board.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 20. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Art. 21. Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders, the Directors and the members of the Supervisory Board may receive a fee in respect of the carrying out of their duty and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by them in relation with such duties.

Art. 22. Conflicts of Interest. If any Director or any member of the Supervisory Board has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Management Board or the Supervisory Board, as the case may be and shall not consider or vote on any such transaction and not participate in the deliberation.

Such transaction and such personal interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of Shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Management Board or the Supervisory Board only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company where such an opposing interest exists, be recorded in writing.

When a Director has or may have any personal interest in any transaction of the Company, the consent of the Supervisory Board is required.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Director, a member of the Supervisory Board, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 23. Liability - Indemnification. No Director or member of the Supervisory Board commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Directors and members of the Supervisory Board are only liable for the performance of their duties.

To the extent permitted by applicable laws, the Company shall indemnify any Director, member of the Supervisory Board, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director, member of the Supervisory Board officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Art. 24. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any Director or member of the Supervisory Board, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Management Board or a meeting of the Supervisory Board, shall not disclose information on the Company, if such disclosure may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 25. Auditors. The supervision of the Company, and in particular its statutory and/or consolidated accounts must be entrusted to one or more persons, who may but who need not be Shareholders themselves. Those persons will be appointed and may be removed as provided for by the Laws.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 26. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 27. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the twentieth (20th) day of May at eleven (11) a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day in Luxembourg.

Art. 28. Other General Meetings. The Management Board or the statutory auditor(s) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Management Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 29. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general

meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 30. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Management Board may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 31. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the chairman of the Management Board or by a person designated by the Management Board or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 32. Adjournment. The Management Board may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Management Board must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 33. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of Shares held by the relevant Shareholder in the Share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant Shareholder in the Share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Unless indicated otherwise in the Articles of Association and in particular article 13, at any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of the Company or voting on

resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Unless indicated otherwise in the Articles of Association and in particular article 13, at any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles or the Laws, for the purpose of amending the Articles of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 34. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 35. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 36. Adoption of Financial Statements. The Management Board shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Art. 37. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or Share premium, to the Shareholders.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Management Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Management Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 38. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Management Board or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be then distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 39. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 40. Definitions.

"Articles" means the Articles for the time being of the Company as amended from time to time and/or, as the context requires, the articles of association from time to time of any relevant Group Company;

"Associated Company" means, in relation to a person, any holding company, subsidiary or subsidiary undertakings of such person or any other subsidiaries or subsidiary undertakings of any such holding company or in the case of a person which is a fund, any manager or adviser of that fund or any other fund advised by the same manager or adviser;

"Auditors" means the auditor(s) of the Company from time to time;

"Budget" means the annual budget for the Group approved or amended from time to time by the Shareholders as a Shareholder Reserved Matter;

"Business" means the business carried on by the Group in the hotel, gaming and entertainment industries, from time to time;

"Business Day" means a day which is not a Saturday or Sunday or a public holiday in Greece, England or Luxembourg;

"Business Plan" means the business plan for the Group, prepared annually in respect of the forthcoming five-year period setting out details of the Group's strategic planning in respect of customers (including market development and

capacity growth), capital expenditure, financing, tax, competitors and contingency planning, as agreed and/or amended from time to time;

“CEO” means the chief executive officer of the Group from time to time;

“CFO” means the chief financial officer of the Group from time to time;

“Control” means, in relation to a Shareholder, where a person (or Persons Acting In Concert) has direct or indirect control (1) of the affairs of that Shareholder, or (2) over more than fifty per cent (50%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that Shareholder which are ordinarily exercisable in general meeting or (3) of a majority of the board of directors of that Shareholder (in each case whether pursuant to relevant constitutional documents, contract or otherwise) and “Controlled” shall be construed accordingly;

“COO” means the chief operating officer of the Group from time to time;

“Disposal” means, other than pursuant to an intra group reorganisation, the sale or other disposal (whether by one transaction or a series of related transactions) of all or substantially all of the assets, business or undertaking of the Group;

“Encumbrance” means any charge, mortgage, lien, option, equitable right, power of sale, pledge, hypothecation, usufruct, retention of title, right of pre-emption, right of first offer, right of first refusal or other third party rights or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

“Equity Cure” means the issue of subordinated debt or non-voting preference shares for an aggregate maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000) in the Company or any Group Company as determined by the management board of the Company, subject to the consent of the Supervisory Board and which shall be implemented by the Company or the relevant Group Company, and shall not be a Shareholder Reserved Matter, provided that

- any such subordinated debt or non-voting preference shares are offered first to the Shareholders pro rata to their then current Shareholding;

- in each case such subordinated debt or non-voting preference shares bear only a non-cash coupon not exceeding twenty per cent (20%) per annum; and

- such issuance is required to cure a breach of a financial condition of third party financing that would otherwise result in an ‘event of default’ arising under the terms of such financing.

“Exit” means:

(i) a Disposal;

(ii) a Liquidation;

(iii) a Sale; or

(iv) a Listing;

“Financial Year” means a financial year of the Company;

“Group” means the Company and any Group Companies, from time to time;

“Group Company” means a subsidiary or subsidiary undertaking of the Company and “Group Companies” shall be construed accordingly;

“Intellectual Property Rights” means, without limitation, trademarks, service marks, trade names, domain names, get-up, logos, patents, inventions, registered and unregistered design rights, copyrights, semi-conductor topography rights, database rights and all other similar rights which may subsist in any part of the world now or in the future (including Know-how) including, where such rights are obtained or enhanced by registration, any registration of such rights and applications and rights to apply for such registrations;

“Insolvency Event” means in relation to a person:

(i) the person entering into or resolving to enter into any arrangement, composition or compromise with or assignment for the benefit of its creditors or any class of them in any relevant jurisdiction;

(ii) the person being unable to pay its debts when they are due or being deemed under any statutory provision of any relevant jurisdiction to be insolvent;

(iii) a liquidator or provisional liquidator being appointed to the person or a receiver, receiver and manager, trustee or similar official being appointed over any of the assets or undertakings of the person, or an event analogous with any such event occurring in any relevant jurisdiction; or

(iv) an application or order being made or a resolution being passed for the winding up of the person (except for the purposes of a bona fide reconstruction or amalgamation);

“Interest” includes an interest of any kind in or in relation to any share or any right to control the voting or other rights attributable to any share, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

“Know-how” means confidential and proprietary industrial and commercial information and techniques in any form including, without limitation, drawings, formulae, test results, reports, project reports and testing procedures, instruction and training manuals, tables or operating conditions, market forecasts, lists and particulars of customers and suppliers;

“Liquidation” means other than as a result of an intra-group reorganisation, the making of an order or passing of a resolution for the winding up of the Company or any Group Company which holds all or substantially all of the business or assets of the Group;

“Listing” means the admission of any part of the Shares, or the shares of any Group Company, or any new company created for such purpose, to trading on an internationally recognised stock exchange;

“Persons Acting in Concert”, in relation to a Shareholder, are persons which actively co-operate through the acquisition by them of shares in that Shareholder or a holding company of that Shareholder, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), with a view to obtaining or consolidating Control of that Shareholder;

“Regency” means Regency Entertainment Leisure and Tourism S.A. a company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Hellenic Republic, with its registered office at Maroussi of Attica, at 49 Agiou Konstantinou Str., GR 151 24, with serial number 48137/01/AT/B/01/40 at the corporate registry of Athens and with tax registry number No. 099363334 of the Tax Authority FAEE of Athens;

“Restructuring” means the reorganisation of the debt and equity capital structure of Regency, resulting in the Company becoming the indirect shareholder of Regency;

“Sale” means other than as a result of an intra-group reorganisation, the completion of an agreement for the sale (whether by one transaction or a series of related transactions) of all, or substantially all, of the equity share capital of HoldCo (or any Group Company to which all or substantially all of the business or assets of the Group have been transferred or are bound under contract to be so transferred);

“Shareholder” means any holder of Shares from time to time;

“Tax” means all forms of taxation and statutory, governmental, state, provincial, local governmental or municipal impositions, duties, contributions and levies, in each case [anywhere] in the world and all penalties, charges, costs and interest relating thereto;

“Tax Authority” means any taxing or other authority competent to impose or collect any Tax;

“VAT” means within the European Union such Tax as may be levied in accordance with (but subject to derogations from) Council Directive 2006/112/EC and outside the European Union any Tax levied by reference to added value or sales.”

Third resolution

The Shareholder resolved to set at two (2) the number of members of the management board of the Company and further resolved to appoint the following as new directors with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2012:

- Mr Robert van't Hoeft, born on 13 January 1958 in Schiedam, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Patrick van Denzen, born on 28 February 1971, in Geleen, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to set at three (3) the number of members of the supervisory board of the Company and further resolved to appoint the following as new members of the supervisory board of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2012:

- Mr Iordanis Aivazis, born on 24 February 1950 in Cairo, Egypt, with professional address at 9, Edisson Street G8, 15351 Pallini, Athens, Greece;
- Mr Barry Hardy, born on 29 July 1947 in London, United Kingdom, with address at 6 The Bourne, Townsend Lane, Harpenden, Herts AL5 2PW, United Kingdom; and
- Mr Godfrey Abel, born on 2 July 1960 in Brixworth, United Kingdom, with address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Regency Holdco S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.964 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Regency Bidco S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2983 du 6 décembre 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.140 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Prise d'acte de la démission de M Robert van't Hoeft en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat.

2 Refonte des statuts de la Société avec modification de son objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'Actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3 Nomination des membres du directoire de la société.

4 Nomination des membres du conseil de surveillance de la société.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de prendre acte de la démission de M Robert van't Hoeft en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat, a décidé de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la société en modifiant la clause d'objet social comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un Actionnaire unique, détenteur de toutes les Actions, ou de plusieurs Actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Regency Bidco S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du Directoire.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Directoire.

Dans l'hypothèse où le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Directoire.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'Actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts et en conformité avec l'article 45 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois million cent mille (3.100.000) actions (les «Actions») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui sont toutes entièrement libérées.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société pourra racheter à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque Action donne droit à une voix.

Les Actions seront sous la forme d'actions nominatives.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus propriétaires d'Actions, les créanciers et les débiteurs d'Actions nanties sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre d'Actionnaires, qui peut être examiné par tout Actionnaire, sera conservé au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie des Actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ceux-ci. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fonder à quelque fin que ce soit sur la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions au registre des Actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions au registre des Actionnaires peuvent être délivrés aux Actionnaires à leur demande. La Société peut émettre plusieurs des certificats d'Actions nominatives.

Art. 7. Cession d'Actions. Toute cession d'actions nominatives sera enregistrée dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s) ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société peut accepter et inscrire au registre des Actionnaires toute cession visée dans toute correspondance ou tout autre document établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une Action comporte l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les Actions (ou autres titres donnant accès au capital social) sont d'abord proposés aux Actionnaires en proportion de leur détention actuelle d'Actions émises. Dans la mesure où qu'une de ces offres d'Actions n'est pas acceptée, le

reliquat est alors proposé de nouveau aux Actionnaires choisissant de participer à l'offre, qui continue de disposer d'un droit de préemption en proportion de leur détention actuelle d'Actions émises, en lien avec les Actionnaires qui continuent de prendre part à la phase pertinente du processus d'offre.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

Art. 9. Rachat d'Actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Directoire, Conseil de Surveillance

Art. 10. Directoire. La Société est gérée par un directoire composé de deux (2) membres au moins (les «Administrateurs»), lesquels n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Actionnaires (le «Directoire»). Si et aussi longtemps que la Société ne compte qu'un (1) actionnaire ou un capital social inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), le Directoire peut être composé d'un (1) membre seulement.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par le Conseil de Surveillance ou l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider de qualifier les Administrateurs nommés comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Directoire, les Administrateurs restants peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Directoire à la place.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Directoire. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, y compris, sans limitation, dans le but de mettre en oeuvre la Restructuration.

Le Directoire doit, au moins tous les trois mois, faire un rapport écrit au Conseil de Surveillance concernant les progrès et le développement prévisionnel des affaires de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Directoire.

Art. 12. Décision relevant de la Compétence exclusive du Conseil de Surveillance. Sauf en ce qui concerne la Restructuration, le Directoire ne prend aucune décision en relation avec les affaires suivantes (les «Décisions Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance») sans l'accord préalable du Conseil de Surveillance:

- Toute recommandation pour déclarer ou distribuer un dividende ou autre paiement ou distribution (soit en espèces soit in specie) sur les réserves distribuables (y compris tout compte de prime d'émission) de la Société ou la réduction de toute autre réserve de la Société.

- Toute modification des conventions ou pratiques comptables, ou tout changement du terme de l'Exercice Social, sauf dans la mesure où il est nécessaire de respecter la loi ou les pratiques comptables généralement admises au Luxembourg, ou l'approbation des comptes annuels.

- La conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat, engagement ou arrangement par la Société (y compris sans être limité aux contrats d'achat et de vente d'action, d'activité commerciale ou d'actif, aux contrats de vente de biens immobiliers ou de terrains, d'achat, de location ou de licence) qui requièrent des frais par chaque partie à un tel contrat, engagement ou arrangement (ou lorsque l'objet du contrat a une valeur d'entreprise) d'un montant cumulé excédant trois cent mille euros (EUR 300.000,-) dans un Exercice Social sauf en rapport avec une Sortie (à moins que cela ne soit prévu par le Plan d'Entreprise).

- L'entrée par la Société dans toute entreprise commune, société de personne ou concentration avec toute personne morale ou autre entité (pas prévu par le Plan d'Entreprise).

- L'engagement de toutes dépenses d'investissement (y compris des obligations découlant de contrats de vente à tempérament et des d'accords de crédit-bail) par la Société de pour tout poste ou projet (ou séries de postes ou de projets liés) de plus de six cent mille euros (EUR 600.000,-) (hors TVA) qui n'est pas prévu au Budget ou par le Plan d'Entreprise.

- La modification, la renonciation ou l'infraction à tout arrangement ou contrat avec un salarié de la Société gagnant cent mille euros (EUR 100.000,-) ou plus chaque année, y compris la modification de la rémunération ou d'autres avantages prévu par un tel arrangement ou contrat. Cela ne s'applique pas à la conclusion, la résiliation, la modification, la renonciation ou la rupture de tout arrangement ou contrat avec le PDG.

- La signature ou la résiliation d'un arrangement ou contrat avec le DF ou le DO ou tout autre salarié de la Société gagnant cent mille euros (EUR 100.000,-) ou plus chaque année, y compris la modification de rémunération ou d'autres

avantages prévus à un tel arrangement ou contrat. Cela ne s'applique pas à la conclusion, la résiliation, la modification, la renonciation ou la rupture de tout arrangement ou contrat avec le PDG.

- L'établissement de tout système de bonus ou de participation aux bénéfices, option sur action ou de programme d'intéressement aux actions ou de plan de d'investissement de salarié ou de plan d'actionnariat ou de plan d'allocation de retraite, ou la modification d'un tel plan, par la Société selon lequel toute contribution serait supérieure à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), mais inférieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) dans un Exercice Social.

- La conclusion de toute convention collective de travail, ou contrat similaire, avec tout syndicat ou organisation de salarié ou la modification substantielle des termes d'un tel accord.

- A l'exception de la création de dette subordonnée qui est une Décision Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires, la conclusion de toute nouvelle facilité d'emprunt, ou la modification des termes de telles facilités d'emprunt.

- L'octroi de crédit, de prêt ou d'avance par la Société jusqu'à un montant cumulé de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à toute personne, société, personne morale ou autre entreprise, autre qu'une Société du Groupe et autre que le cadre du cours normal des activités et dans des conditions de pleine concurrence.

- La création de toute obligation, hypothèque, charge, garantie ou autre sûreté sur tout actif ou propriété du Groupe excepté dans le but de garantir des emprunts (ou endettement sous forme d'emprunts) auprès de banques dans le cadre du cours normal des activités pour des montants n'excédant pas un montant cumulé de cinq million d'euros (EUR 5.000.000,-).

- Le paiement, l'emploi, la résiliation ou le changement des conseillers de la Société ou des conditions de leur nomination (autre que des conseillers en lien avec des questions en rapport avec les activités courantes).

- La délégation de toute Décision Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance à un comité du Conseil de surveillance, et la composition d'un tel comité.

- Toute transaction en relation avec les Droits de Propriété Intellectuelle de la Société, y compris l'acquisition ou la disposition de tels droits, soit définitivement soit par la voie de licence ou équivalent, ou la demande pour l'enregistrement des Droits de Propriété Intellectuelle, permettre que l'enregistrement des Droits de Propriété Intellectuelle se termine ou soit annulé, accepter toute restriction d'utilisation des Droits de Propriété Intellectuelle ou la poursuite ou la défense en lien avec tout Droit de Propriété Intellectuelle.

- L'introduction d'une action ou le règlement par transaction de tout litige, arbitrage, médiation ou autre procédure par la Société (autre que le recouvrement des dettes ordinaires dans le cours normal de l'activité) d'un montant supérieur à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) ou toute demande pour une injonction provisoire ou une autre demande ou action (y compris la défense provisoire).

- Toute Sortie proposée (autrement que par le moyen d'une Aliénation qui est une Décision Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires).

- La conclusion ou la poursuite d'une transaction ou la modification de tout contrat en relation avec toute transaction conclue entre la Société et un Actionnaire ou chacune de ses Sociétés Liées, autrement que négociée entre parties.

- La conclusion par la Société de tout contrat, engagement ou arrangement qui limite sa capacité à mener les Activités Commerciales.

- L'approbation des comptes annuels vérifiés de la Société.

Une série de transactions connexes est interprétée comme étant une transaction unique et toutes les sommes impliquées dans des transactions connexes seront accumulées, afin de déterminer s'il s'agit d'une Décision Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance.

Art. 13. Décision relevant de la Compétence exclusive des Actionnaires. Sauf en ce qui concerne la Restructuration, le Directoire ne prend aucune décision en relation avec les affaires suivantes (les «Décisions Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires») sans l'accord écrit préalable du pourcentage d'Actionnaires tel qu'indiqué ci-dessous:

Les questions suivantes ne sont pas traitées sans le consentement des Actionnaires représentant soixante-dix pour cent (70%) ou plus du total des droits de vote des Actionnaires qui participent et votent à une assemblée générale d'Actionnaires (à moins qu'un seuil plus élevé ne soit exigé par les Lois):

- Toute modification des Décisions Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires ou des Décisions Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance, y compris l'ajout à chacun de nouvelles Activités Commerciales.

- Toute modification des Statuts.

- Sauf en ce qui concerne:

- Le capital social émis ou devant être émis par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe;

- Les actions exigées afin d'être émises conformément aux droits accordés aux Actions dans les statuts; ou

- Toutes actions émises conformément à une Cure de Financement,

toute émission d'actions ou d'options sur des actions par la Société ou toute Société du Groupe; toute modifications des actions (ou des droits attachés aux actions ou à toute catégorie d'actions) de la Société ou de toute Société du Groupe (autre que conformément à l'exercice de leurs droits existants (sous réserve que l'instrument par rapport auquel de tels droits sont exercés a été émis conformément à ces Statuts); la création de toutes options ou autres droits afin de souscrire ou de convertir les actions dans la Société ou dans toute autre Société du Groupe; ou la modification ou l'exercice d'une

liberté d'appréciation par rapport aux modalités d'émission des actions dans la Société ou de toute autre Société du Groupe y compris, sans limitation, l'achat, le remboursement ou la réorganisation de toute actions dans la Société ou de toute autre Société du Groupe (chacune une «Emission d'Action»), sous réserve qu'aucune Emission d'Action impliquant une estimation du capital social total émis de la Société inférieure à un montant cumulé de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) ne soit entreprise sans l'accord des Actionnaires représentant quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus du total des droits de vote des Actionnaires qui participent et votent à une l'assemblée générale des Actionnaires.

- Toute acquisition ou cession par toute Société du Groupe de:
- Tout entreprise, activité commerciale, société ou sûreté d'une société; ou
- Tout actifs ou propriété (autre que dans le cours normal de l'activité),
ayant d'une valeur d'entreprise supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) (hors TVA).

- La vente, le transfert, la location, l'octroi de licence ou la cession par n'importe quelle Société du Groupe de la totalité ou de la quasi-totalité de son activité commerciale, de son entreprise ou de ses actifs soit par une transaction unique soit par une série de transactions, liées ou non sauf en rapport avec une Sortie, ou par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe.

- Sauf en ce qui concerne une Sortie ou par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe, la cession de toute action dans le capital social de toute Société du Groupe.

- L'introduction d'une procédure d'insolvabilité, de dissolution, de liquidation amiable ou de Liquidation en rapport avec la Société, Regency ou toute Société du Groupe, autre que:

- au fur et à mesure des contraintes juridiques;
- en rapport avec une Sortie; ou

- dans le cas où Regency a rencontré un Cas d'Insolvabilité et une telle action est exigée conformément au droit applicable.

- Toute Sortie proposée impliquant une Aliénation.

L'introduction d'une procédure par la Société, Regency ou toute Société du Groupe à l'encontre d'un Actionnaire sans le consentement des Actionnaires représentant soixante-dix pour cent (70%) ou plus du total des droits de vote des Actionnaires qui participent et votent à une assemblée générale des Actionnaires.

Les questions suivantes ne sont pas traitées sans le consentement des Actionnaires représentant soixante-six pour cent et deux tiers ($66\frac{2}{3}\%$) ou plus du total des droits de vote des Actionnaires qui participent et votent à une assemblée générale des Actionnaires:

- Tout changement (incluant la cessation) de la nature générale de l'Activité Commerciale, non envisagé dans le Plan d'Entreprise, lorsqu'un tel changement aurait un impact substantiel sur le Groupe.

- Approbation du Plan d'Entreprise et du
- Budget, de tout amendement y relatif et approbation ou ratification de tout écart à cela.
- Tout changement des méthodes comptables de Regency ou de toute Société du Groupe.
- Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe.

- La nomination ou le révocation des Réviseurs d'Entreprises Agréés de Regency et de toute Société du Groupe.

- L'octroi de crédit, l'accord de tout prêt ou avance par Regency ou toute Société du Groupe d'un montant cumulé de plus de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à toute personne, société, personne morale ou autre entreprise, autre qu'à une Société du Groupe.

- L'obtention de trésorerie auprès d'un tiers qui donne au prêteur le droit de participer au capital social de la Société ou de toute Société du Groupe.

- L'obtention de trésorerie auprès d'un tiers par la Société ou par toute Société du Groupe pour un montant supérieur à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-).

- L'établissement de tout système de bonus ou de participation aux bénéfices, option sur action ou de programme d'intéressement aux actions ou de plan de d'investissement de salarié ou le plan d'actionnariat ou le plan d'allocation de retraite, ou la modification d'un tel plan, par Regency ou toute société du groupe selon lequel toute contribution serait supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), dans un Exercice Social.

- L'émission de dette subordonnée autrement que conformément à une Cure de Financement.

Une série de transactions connexes est interprétée comme étant une transaction unique et toutes les sommes impliquées dans des transactions connexes seront accumulées, afin de déterminer s'il s'agit d'une Décision Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Directoire peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix, Administrateurs ou non.

La rémunération et les autres avantages accordés aux Administrateurs auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être communiqués annuellement par le Directoire à l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Directoire, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Directoire. Le Directoire peut nommer parmi ses membres un président. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Directoire et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire.

Le Directoire se réunira sur convocation du président. Une réunion du Directoire doit être convoquée si un des Administrateurs le demande.

Le président présidera toutes les réunions du Directoire, mais en son absence le Directoire désignera un autre membre du Directoire comme président pro tempore par un vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président n'est pas prépondérante.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Directoire, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Administrateur. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Directoire ou si tout les Administrateurs ont renoncé à la convocation.

Les réunions du Directoire se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Directoire pourra déterminer de temps à autre.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Directoire en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Directoire comme son mandataire. Tout membre du Directoire pourra représenter un ou plusieurs membres du Directoire.

Le Directoire ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Directoire en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Directoire peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Directoire pourra édicter d'autres règles concernant ce qui précède dans ses règlements intérieurs.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Directoire, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Directoire, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Directoire.

Art. 16. Résolutions du Directoire. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Directoire seront signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux du Conseil de Surveillance et de l'assemblée générale des Actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs (étant un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B si les Actionnaires ont décidé de qualifier les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateur de Catégorie B) agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires et la gestion de la Société seront contrôlées par un Conseil de Surveillance, qui ne doit toutefois pas interférer avec la gestion de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, lequel ne peut pas excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) est fixée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 18. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus des fonctions statutaires et des Décisions Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Administrateur unique ou le Directoire pour des sujets tels que déterminés par l'Administrateur unique ou le Directoire de temps à autre.

Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président, avec approbation des Actionnaires à la majorité simple. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation par le président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si l'un des ses membres le demande.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion. Le voix du président n'est pas prépondérante.

Une convocation écrite devra être transmise, dix (10) jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, sauf si une majorité des membres du Conseil de Surveillance donne son accord pour un préavis réduit et que tous les membres du Conseil de Surveillance concernés sont prévenus de ce préavis réduit sous réserves que ce préavis ne soit pas inférieur à 24 heures. Les convocations sont effectuées par écrit et communiquées par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant aux dates, heures et lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance ou si tous les membres ont renoncé à la convocation.

Dans les trois (3) Jours Ouvrables après la date d'une convocation, un membre du Conseil de Surveillance peut proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour, ensemble avec une résolution y relative qui seront proposés à une telle réunion du Conseil de Surveillance.

A moins que tous les membres du Conseil de Surveillance en aient unanimement décidé autrement, au moins deux (2) Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé est communiqué à chacun des membres du Conseil de Surveillance par courriel ou courrier à(aux) adresse(s) telles que communiquées par chaque membres du Conseil de Surveillance à la Société, de temps à autre, qui doit préciser (le cas échéant) si des Décisions Relevant de la Compétence Exclusive du Conseil de Surveillance ou des Décisions Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires sont l'objet des délibérations; et être accompagné de tous documents connexes.

Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues à Luxembourg à moins que tous les Membres du Conseil de surveillance en décident autrement.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Un mandataire ne peut pas représenter plus d'un Membre du Conseil de Surveillance à tout moment.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si deux (2) membres du Conseil de Surveillance sont présents. Afin que tout doute soit exclu, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas considéré comme présent pour le calcul du quorum s'il est représenté par son mandataire. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de surveillance présents ou représentés à une cette réunion. Si un quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de convocation à la réunion ou s'il n'y a plus de quorum en cours de réunion, les membres de Conseil de Surveillance présents renvoient la réunion aux lieu, date et heure déterminés, pas moins de trois (3) Jours Ouvrables après la date initiale, et où le même quorum sera exigé. Une convocation à la réunion du Conseil renvoyée sera remise à tous les membres du Conseil de Surveillance.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans ses règlements internes.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ainsi que le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance, destinés à être produit en justice ou autre, peuvent être signés par le président et par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance agissant conjointement.

Art. 21. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires, les Administrateurs et les membres de Conseil de Surveillance peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions et, de plus, peuvent être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec ces fonctions.

Art. 22. Conflits d'Intérêt. Si un Administrateur ou un membre du Conseil de Surveillance de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra aviser le Directoire ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, de cet intérêt personnel et il ne pourra ni examiner, ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote portant sur une telle opération.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel y relatif devront être rapportés dans un rapport spécial et soumis à la prochaine assemblée générale des Actionnaires au plus tard avant tout vote de la personne concernée sur toute autre décision.

Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance comprend un (1) membre unique, il suffit que les opérations intervenues avec la Société lorsqu'un tel intérêt opposé existe soient enregistrées par écrit.

Lorsqu'un Administrateur a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, l'accord du Conseil de Surveillance est requis.

Les dispositions des alinéas de cet Article ci-dessus ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue dans des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Administrateur, un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, Actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou autres transactions.

Art. 23. Responsabilité - Indemnisation. Aucun Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il prend des engagements pour le compte de la Société.

Les Administrateurs et les membres du Conseil de Surveillance sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans la mesure autorisée par le droit applicable, la Société indemniserà tout Administrateur, membre du Conseil de Surveillance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur, de membre du Conseil de Surveillance, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel pour lequel la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 24. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 25. Réviseurs d'Entreprises Agréés. La surveillance de la Société, et notamment des ses comptes annuels et/ou consolidés doivent être vérifiés par une ou plusieurs personnes, qui peuvent mais ne doivent pas être eux-mêmes Actionnaires.

Ces personnes seront nommées et pourront être remplacées ainsi que prévu par les Lois.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 26. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et par les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Art. 27. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le vingtième (20^{ème}) jour du mois de mai à onze (11) heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

Art. 28. Autres Assemblées Générales. Le Directoire ou le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Directoire, le requièrent.

Art. 29. Convocation des Assemblées Générales. Les Actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, énoncer le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 30. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une personne qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire, comme mandataire. Le Directoire peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 31. Procédure Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le président du Directoire ou par une personne désignée par le Directoire ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur choisi parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 32. Prorogation. Le Directoire peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Directoire doit proroger une assemblée sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde.

Art. 33. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du mandataire dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures (heure de Luxembourg) le jour où les banques sont généralement ouvertes précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Sauf indication contraire dans les Statuts et en particulier à l'article 13, lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Sauf indication contraire dans les Statuts et en particulier à l'article 13, lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 34. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 35. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 36. Approbation des Comptes Annuels. Le Directoire prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Art. 37. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Directoire peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Directoire déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 38. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Directoire ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera alors réparti équitablement entre le(s) Actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 39. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 40. Définitions.

«Actionnaire» signifie tout détenteur d'Actions de temps à autre;

«Activités Commerciales» signifie les affaires conduites de temps à autre par le Groupe dans les industries hôtelière, des jeux et du divertissement;

«Aliénation» signifie, sauf dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, la vente ou autre cession (soit par une transaction ou par une série de transactions connexes) de la totalité ou la quasi-totalité des actifs, activités commerciales ou entreprises du Groupe;

«Autorité Fiscale» signifie toute autorité fiscale ou autre autorité compétente pour imposer ou collecter tous Impôt;

«Budget» signifie le budget annuel du Groupe approuvé ou modifié de temps à autre par les Actionnaires en tant que Décision Relevant de la Compétence Exclusive des Actionnaires;

«Cas d'Insolvabilité» signifie, en relation avec une personne,

(v) la personne concluant ou décidant de conclure tout concordat, composition ou transaction ou affectation en faveur de ses créanciers ou tout type d'entre eux dans toute juridiction concernée;

(vi) une personne étant incapable de payer ses dettes lorsqu'elle deviennent exigibles ou étant considérée en faillite conformément aux disposition légales de toute juridiction concernée;

(vii) un liquidateur ou un liquidateur provisoire étant nommé auprès de cette personne ou un séquestre, séquestre-gérant, curateur ou agent assimilé étant nommé pour administrer tout actifs entreprises de la personne, ou un événement analogue à un tel événement survenant dans toute juridiction concernée; ou

(viii) une demande étant faite, une ordonnance étant rendue ou une résolution étant adoptée prévoyant la liquidation de la personne (sauf dans le cadre d'une restructuration ou d'une fusion de bonne foi);

«Contrôle» signifie, par rapport à l'Actionnaire, lorsqu'une personne (ou Personnes agissant de Concert) a le contrôle direct ou indirect (1) des affaires dudit Actionnaire, ou (2) plus de cinquante pour cent (50%) du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cet Actionnaire qui sont habituellement exerçables lors des assemblées générales ou (3) de la majorité du conseil d'administration de cet Actionnaire (dans chaque cas en application des documents constitutifs et contrats pertinents ou autres;

«Cotation» signifie l'admission d'une partie des Actions, ou des actions d'une Société du Groupe, ou d'une nouvelle société créée à cet effet, à la négociation sur une bourse reconnue à l'échelle internationale;

«Cure de Financement» signifie l'émission de dette subordonnée ou d'actions préférentielles sans droit de vote pour un montant cumulé maximum de vingt millions d'euros (EUR 20,000,000.-) dans la Société ou toute Société du Groupe comme déterminé par le directoire de la Société, sous réserve du consentement du Conseil de surveillance et qui est mis en oeuvre par la Société ou toute Société du Groupe concernée, et qui n'est pas une Décision Relevant Exclusivement de la Compétence des Actionnaires, à condition que

- cette dette subordonnée ou ces actions préférentielles sans droit de vote soient réservées en priorité aux Actionnaires au prorata de leur Participation actuelle;

- dans chaque cas, cette dette subordonnée ou ces actions préférentielles sans droit de vote sont uniquement assorties d'un coupon non payé en espèces n'excédant pas vingt pour cent (20%) par an; et

- cette émission est exigée pour remédier à un manquement à un financement par des tiers qui autrement aboutirait indirectement à un «cas de défaut» conformément aux termes de ce financement.

«DF» signifie le directeur financier du Groupe de temps à autre;

«DO» signifie le directeur des opérations du Groupe de temps à autre;

«Droits de Propriété Intellectuelle» signifie, sans limitations, les marques déposées, les marques de fabrique, les noms commerciaux, les noms de domaine, les présentations, les logos, les brevets, les inventions, les droits de dessins et modèles enregistrés et non enregistrés, les droits d'auteur, les droits de topographie de semi-conducteurs, les droits relatifs aux

bases de données et tous les autres droits semblables qui peuvent subsister dans toute partie du monde à l'heure actuelle ou à l'avenir (y compris le savoir-faire) y compris, dans le cas où de tels droits sont obtenus ou améliorés par l'enregistrement, tout enregistrement de ces droits et applications ainsi que les droits de demander de ces enregistrements;

«Exercice Social» signifie un exercice de la Société;

«Groupe» signifie la Société ou toute Société du groupe, de temps à autre;

«Impôt» signifie toutes formes d'imposition, de droits, de cotisations et de prélèvements réglementaire, gouvernemental, étatique, provincial, municipal ou local, pour chacun des cas partout dans le monde et, toutes pénalités, frais, coûts et intérêts y relatif;

«Intérêt» comprend un intérêt de toute nature dans ou en relation avec des actions ou un droit de contrôle des droits de vote ou autre droit attaché à des actions, sans prendre en compte les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice des droits affectés à cet intérêt peuvent être sujets;

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié en Grèce, en Angleterre ou au Luxembourg;

«Liquidation» signifie, sauf dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, une ordonnance rendue ou une résolution adoptée prévoyant la liquidation de la Société ou d'une Société de Groupe qui détient la totalité ou la quasi-totalité des activités commerciales ou des actifs du Groupe;

«Nouvelle Facilité de Crédit de Premier Rang» signifie la première tranche d'une facilité de crédit de premier rang qui a modifié et reformulé chacune des facilités de billets de premier rang en vertu de l'instrument de billets de premier rang en date du 6 avril 2006 entre Ascelpius Luxfinco S.A., les Prêteurs et certaines autres entités;

«PDG» signifie le président directeur-général du Groupe de temps à autre;

«Personnes Agissant de Concert» en rapport avec un Actionnaire, les personnes qui coopèrent activement au moyen de l'acquisition d'action de cet actionnaire ou d'une société de participation de cet Actionnaire, en vertu d'une convention ou d'une entente (officielle ou non), avec pour objectif d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cet Actionnaire;

«Plan d'Entreprise» signifie le plan d'entreprise du Groupe, préparer pour la période de cinq ans à venir donnant les détails du plan stratégique du Groupe en relation avec les clients (y compris le développement du marché et la capacité de croissance), les dépenses en capital, le financement, la fiscalité, les concurrents, la planification des mesures d'urgence, tel qu'adopté et modifié de temps à autre;

«Regency» signifie Regency Entertainment Leisure and Tourism S.A., une société anonyme constituée sous les lois de la République hellénique, avec son siège social à Maroussi d'Attica, au 49 Agiou Konstantinou Str., GR 151 24, avec numéro de série 48137/01/AT/B/01/40 au registre des Sociétés d'Athènes et avec numéro d'immatriculation fiscal No. 099363334 de l'administration fiscale FAEE d'Athènes;

«Restructuration» signifie la réorganisation de la structure de la dette et des capitaux propres de Regency, la Société devant ainsi l'actionnaire indirect de Regency;

«Réviseurs d'Entreprises Agréés» signifie le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) de la Société de temps à autre;

«Savoir-Faire» signifie les informations et techniques industrielles et commerciales exclusives et confidentielles sous toute forme y compris, sans limitations, les dessins, les formules, les résultats de test, les rapports, les rapports de projets et les procédures d'essais, les instructions et manuels de formation, tables de conditions ou conditions de fonctionnement, prévisions de marché, listes et informations sur les clients et les fournisseurs;

«Société du Groupe» signifie une filiale ou une entreprise filiale de la Société et les «Sociétés du Groupe» est à interpréter en conséquence;

«Société Liée» signifie, par rapport à une personne, toute société de participation, filiale ou entreprises filiales de cette personne ou toute autre filiale ou entreprises filiales de cette société de participation ou dans le cas d'une personne qui est un fonds, tout gérant ou conseiller de ce fonds ou tout autre fonds conseillé par le même gérant ou conseiller;

«Sortie» signifie:

- (i) une Aliénation;
- (ii) une Liquidation;
- (iii) une Vente; ou
- (iv) une Cotation;

«Statuts» signifie les statuts en vigueur de la Société tels que modifiés de temps à autre et/ou, selon que le contexte l'exige, les statuts, de temps à autre, de toute Société du Groupe;

«Sûreté» signifie toute charge, hypothèque, privilège, option, droit équitable, pouvoir de vente, gage, inscription hypothécaire, usufruit, réserve de propriété, droit de préemption, droit de première offre, droit de premier refus ou autres droits d'un tiers ou sûretés de toute sorte ou un contrat, un arrangement ou l'obligation de créer l'un quelconque de ce qui précède;

«TVA» signifie au sein de l'Union européenne tout Impôts prélevé en conformité avec (mais pouvant faire l'objet de dérogation à) la Directive 2006/112/CE et à l'extérieur de l'Union européenne tout Impôt sur base de la valeur ajoutée ou des ventes;

«Vente» signifie sauf dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, la conclusion d'un accord pour la vente (soit par une transaction ou une série de transactions connexes) de la totalité ou la quasi-totalité du capital social de la Société (ou d'une Société du Groupe à laquelle la totalité ou la quasi-totalité de l'activité commerciale ou des actifs du Groupe ont été transférés ou sont tenus d'être transférés en vertu d'un contrat).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé de fixer à deux (2) le nombre de membres du directoire de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels en date du 31 décembre 2012:

- M. Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, domicilié professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971, à Geleen, Pays-Bas, domicilié professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer à trois (3) le nombre de membres du conseil de surveillance de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels en date du 31 décembre 2012:

- M. Iordanis Aivazis, né le 24 février 1950 au Caire, Egypte, domicilié au 9, Edison Street G8, 15351 Pallini, Athènes, Grèce;

- M. Barry Hardy, né le 29 juillet 1947 à Londres, Royaume-Uni, domicilié au 6, The Bourne, Townsend Lane, Harpenden, Herts AL5 2PW; et

- M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, domicilié au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2839. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003312/1368.

(120002401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.247.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und elf, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Harro LESCH, geboren am 23. August 1977 in Frankfurt am Main (Deutschland), beruflich wohnhaft in Unterlindau, 72, D-60323 Frankfurt am Main, hier vertreten durch Herrn Georges Majerus, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, gemäss einer am 23. November 2011 in Luxemburg ausgestellten Vollmacht.

Die genannte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten, der im Namen der erschienenen Partei handelt, der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Registrierung beigelegt.

Dieser Komparent hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „M & CT Metal & Commodity Trading S.à r.l.“, mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 135.247 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit Amtsstube in Niederanven, am 10. Dezember 2007 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 327 von 10. Dezember 2007.

Die Satzung wurde letztmals abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtsstube in Luxemburg, am 20. August 2008 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2288 von 18. September 2008.

2) Das Gesellschaftskapital ist auf einen vollständig eingezahlten Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

3) Gemäss Abtretungserklärung vom 25. November 2011 hat Frau Nermin GROSCHE, geboren am 27. April 1969 in Kirikkale (Deutschland), beruflich wohnhaft in Unterlindau, 72, D-60323 Frankfurt am Main, zweihundertfünfzig (250) Anteile an Herrn Harro LESCH abgetreten, welches Letzterer anerkennt.

Infolge dieser Abtretung ist Herr Harro LESCH, vorgenannt, alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.

4) Aufgrund einer Aktivitätsseinstellung erklärt der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilsinhaber in vorgenannter Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft.

5) Der Komparent ernennt sich als Liquidator der Gesellschaft.

6) In seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht der Komparent den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist.

7) Ausserdem erklärt der Komparent, dass er für eventuell derzeit nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft einstehen wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen.

8) Demzufolge ist die Passiva der Gesellschaft beglichen.

9) In seiner Eigenschaft als Liquidator und alleiniger Inhaber vorgenannter Gesellschaft erklärt der Komparent, dass der Liquidator keinen Bericht erstellen muss und keinen durch Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Liquidationskommissar ernennen muss.

10) Der Komparent übernimmt sämtliche Aktiva und steht für jegliche, auch derzeit unbekannt, Passiva und Verpflichtungen der Gesellschaft ein.

11) Demzufolge ist die Liquidierung der Gesellschaft erfolgt und abgeschlossen und die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und liquidiert anzusehen.

12) Der Geschäftsführer wird bezüglich der Durchführung seines Mandats vollständig entlastet.

13) Die Geschäftsunterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren am Wohnsitz des Liquidators in am Sitz der Gesellschaft in Unterlindau, 72, D-60323 Frankfurt am Main, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. LAC/2011/58718. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005857/63.

(120005262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.715.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 janvier 2012, LAC/2012/720, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "HARVEST S.A" (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 119.715, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée en date du 7 septembre 2006 par acte Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2119 du 14 novembre 2006.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2436 du 11 octobre 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005758/23.

(120006050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Quadrat Holding 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 16.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.540.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 20 décembre 2011, a décidé d'accepter:

- la démission de Veronique Menard en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la démission de Michael Furth en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Cédric Stebel, né à Virton (Belgique) le 5 mai 1977, et ayant son adresse au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Graeme Sterling, né à Chertsey (Royaume-Uni) le 10 mai 1964, et ayant son adresse au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume- Uni;
- la nomination avec effet immédiat au 20 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Olivier Rozenfeld, né à Etterbeek (Belgique) le 24 novembre 1970, et ayant son adresse au 17 Place de la Madeleine, 75008 Paris, France.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 décembre 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Cédric STEBEL, gérant
- Graeme STENING, gérant
- Olivier ROZENFELD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012006843/31.

(120006583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

NEFIDF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.460.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEFIDF GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 825 of 27 April 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.460 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. by Me Rodrigo DELCOURT, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sabrina TURCI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Emmanuel AVICE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

(i) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Next Estate French Income and Development Fund Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with a share capital of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.419, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned. Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 10.40 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de NEFIDF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois avec un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 825 du 27 avril 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.460 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Me Rodrigo DELCOURT, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Madame Sabrina TURCI, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Emmanuel AVICE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer comme liquidateur Next Estate French Income and Development Fund S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.419.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou action en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées. Plus rien ne figurent à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 10.40 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Delcourt, S. Turci, E. Avice, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2803. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005181/147.

(120004901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

LIFE O² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.836.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société TreeBEA S.A. (RC B 89.877), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par son administrateur-délégué Asher PEREZ, chercheur et professeur d'université, demeurant à F-67300 Schiltigheim (France), 26, rue de la Patrie,

nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 29 mars 2010, habilité à engager la société par sa seule signature et agissant sur base de l'article 8 des statuts,

lui-même représenté par Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date de laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de LIFE O² S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150.836, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 414 du 25 février 2010,

et dont le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1811. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005846/48.

(120005231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012005771/14.

(120005881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 mai 2011:

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ, Administrateur;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur;

L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Mr. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à.r.l., qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012;

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Référence de publication: 2012005774/21.

(120005219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Toyama Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 147.864.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006072/19.

(120005728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Immeubles Industriels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.217.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au Siège Social de la Société le 20 décembre 2011:

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ, Gérant;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Gérant, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Mr. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMEUBLES INDUSTRIELS S.à r.l.

Référence de publication: 2012005776/17.

(120006028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Innovative Software s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg.

R.C.S. Luxembourg B 155.773.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de l'associé:

Forss-One Airline Cargo Management GmbH, détenant 22 parts sociales de la société INNOVATIVE SOFTWARE SARL susvisée, a été modifiée comme suit:

«Forss-One Aviation Management GmbH».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.11.2011.

Référence de publication: 2012005789/13.

(120005524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 115.222.

Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Integrated Resources S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour Integrated Resources S.à r.l.

Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012005791/14.

(120005864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 164.307.

La société prend acte de la démission de Madame Monica KIEFER de ses fonctions de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2012

Référence de publication: 2012005807/10.

(120005320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012006515/11.

(120006978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.
